

COMMUNE DE  
SORMONNE



Septembre  
2023

# LE PETIT SORMONNAIS



Site internet de la mairie:

<http://mairie-de-sormonne.e-monsite.com/>

Bulletin  
Municipal  
SORMONNE

*L'éducation est l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde.*



## Bulletin Municipal Septembre 2023

### Sommaire

2 Edito

3-4 L'état civil

#### Les événements :

5 Le repas des Anciens

6 Chasse aux œufs

7 Cérémonie du 8 mai

8 Concert

9 Festivités du 13 juillet

10 L'Ardenn'Tour

11-16 L'école

#### Les associations :

17-19 Les amis de l'école

20-21 Foot

#### Les travaux :

22 Chemin du Fond du Ruisseau

23 Chemin de Taillefer

24 Réseaux rue du Métier

25 Bancs chemins de randonnée

#### Les informations diverses :

26 La recette de Valérie

27 Point Jeune : le Pass'Sport

28 La mensualisation

29 Les Ateliers Informatiques

30-33 Aide à la rénovation des  
façades

34-36 le Tri sélectif

37 Liste des délibérations

## Le Mot du Maire



Sormonnaises, Sormonnais, Chers administrés,

L'été s'achève, même si les températures de début septembre sont dignes d'un mois de juillet.

La rentrée scolaire s'est bien passée même si nous regrettons toujours la fermeture d'une classe sur notre site d'Harcy et ce, malgré les manifestations et interventions réalisées par les parents d'élèves et les élus des trois communes.

Depuis le mois d'avril, l'animation du village a été riche en évènements : chasse aux œufs, concert, 14 juillet, l'*Ardenn'Tour*, cours d'informatique. Tous ces évènements ont rencontré un grand succès auprès des habitants.

Cette année est également une année de poursuite des investissements pour notre commune, la viabilisation du secteur du Fond du ruisseau, l'enfouissement des réseaux de télécommunication rue du métier et l'aménagement de la voirie chemin de Taillefer ont été réalisés ou sont en cours de réalisation.

Prochainement, débiteront les travaux de création de trottoirs rue du Métier, la réfection de la voirie de la rue du Culot à la mairie et la pose

de compteurs d'eau en extérieur rue I Carré.

Je profite de ce numéro pour vous informer du recensement de la population qui aura lieu du 18/01 au 17/02/2024. Cette opération est très importante pour notre commune car il est la base de la dotation budgétaire de l'état, aussi je vous remercie par avance de donner le meilleur accueil à l'agent recenseur.

Enfin pour votre information, depuis juillet 2022, la commune a opté pour la dématérialisation des actes. Tous les documents tels que : comptes rendus de conseil, délibérations, arrêtés ne sont plus affichés en mairie, mais publiés sur le site internet de la commune. Vous pouvez les retrouver dans l'onglet « Délibérations et Arrêtés », de ce fait, le petit Sormonnais n'affichera plus que la liste des délibérations examinées.

Je vous souhaite une bonne reprise et une bonne lecture.

Amicalement,

François DENEUX

### **Info dernière minute :**

La mairie sera exceptionnellement fermée du lundi 02 octobre au 16 octobre.

En cas d'extrême urgence, merci de me contacter.

## Les naissances :

 ANDRULEWIEZ Camille, née le 12/05/2023

 CASTELHANO Louise, née le 10/06/2023



## Les mariages :

 Florent SONZOGNI & Camille DELEU, le 17/06/2023



## Les PACS

 Jonathan PARENT & Adeline FAUCHART, le 05 mai 2023

 Dominique FLUZIN & Meghann RIVERA MOLERO, le 16 juin 2023

 Maxime DEPRESZ & Cassandra MARTIN, le 08 juillet 2023

## Les Décès

 le 19 juin 2023 : LIGERON Carole, née MAUVIEL

 le 10/07/2023 : Mme HUART Françoise

 le 27 juillet 2023 : BILLAUDEL Anne-Marie, née LARUE



## Bienvenue aux nouveaux habitants

-  M. LAGEDAMON Kévin, 11 rue du Métier
-  Mme WERNER Suzy, 3<sup>bis</sup> ruelle Edmond Detrau
-  Mme Cassandra MARTIN & M. Maxime DEPRESZ, 5 rue du Cochet
-  M. & Mme Brice HUART, 6 chemin du Fond du Ruisseau
-  M. GROSFILS Gregory & Mme MAZIANE Yasmine, 6 route de Ham-Les-Moines
-  Mme BEAUCHART Nathalie, 19 rue du Métier
-  Mme ZANKOC Charlène, 9<sup>bis</sup> rue du Métier
-  M. DUPUIS Raphaël & Mme DAUCHY Noémie, 9 rue Irénée Carré





## 🌀 MARIAGE 🌀

Le samedi 17 juin 2023, Jean-Luc SONZOGNI, 1<sup>er</sup> Adjoint, a eu l'immense honneur de célébrer le mariage de son fils et de sa belle-fille **Florent & Camille SONZOGNI**.



Les membres du Conseil Municipal, présentent tous leurs vœux de bonheur aux époux.

## 🌀 PACS 🌀



Le 05 mai 2023, Jonathan PARENT & Adeline FAUCHART ont célébré leur union devant Monsieur le Maire, entourés de leurs enfants.



Le 16 juin 2023, M. Bruno LEHEUTRE, 3<sup>ème</sup> Adjoint au maire, a eu l'honneur de célébrer l'union de Dominique FLUZIN & Meghann RIVERA MOLERO.



Le 8 juillet 2023, Maxime DEPRESZ & Kassandra MARTIN, ont également décidé d'officialiser leur union par la conclusion d'un PACS, en toute intimité, célébré par M. Patrick JENNEPIN, 2<sup>e</sup> Adjoint au Maire.



## Repas des anciens



Le dimanche 2 avril s'est déroulé le traditionnel repas des anciens (personnes de plus de 65 ans).

Une bonne cinquantaine de sormonnaises et sormonnais avaient répondu présents à cette invitation de la commune.

Le repas concocté par MATMIN était digne d'un grand restaurant étoilé et les convives se sont vraiment régelés.

Pendant ce repas et jusque tard dans l'après-midi, les participants ont occupé sans retenue la piste de danse au rythme des années 80.

C'est l'orchestre Wagner Family qui animait cet événement.

Une belle réussite pour cette journée, pleine de joie et de bonne humeur.



## Chasse aux œufs de Pâques



Le dimanche 9 avril, la commune organisait de 10h00 à 12h00 sa deuxième chasse aux œufs de Pâques. Sous un beau soleil de printemps, une quarantaine d'enfants du village accompagnés des parents et grands-parents partait à la recherche des œufs répartis dans le secteur de l'église. Chocolats, brioches, boissons et balades à poney récompensaient les enfants.

Un beau moment d'échanges pour les parents et une belle réussite pour cette animation.



## Cérémonie du 8 mai



La cérémonie du 8 mai s'est déroulée sous un soleil radieux en présence des portes drapeaux de l'association des anciens combattants. A l'issue de la cérémonie au monument aux morts le verre de l'amitié a été partagé avec les habitants présents à la salle J Bara.



## Concert Rencontre

Vendredi 23 juin 2023 la Chorale : Chœur « *L'Air de Rien* », atelier vocal de la Maison de la Culture et des Loisirs « *Ma Bohême* » de Charleville, s'est produit pour la seconde fois en l'église de notre village pour une nouvelle représentation musicale.

Contrairement à leur première prestation, les chants étaient plus contemporains et même d'une actualité récente, à l'image du titre " À nos souvenirs " du groupe Trois Cafés Gourmands qui a remporté un grand succès au niveau national pendant tout l'été 2018.



Cette représentation a été dirigée une nouvelle fois de main de Maître par Marie Odile Polchylski, professeur de chant et de piano.

Cette soirée organisée par la Municipalité était entièrement gratuite.

Une cinquantaine de personnes ont pu assister à cette représentation musicale. Nous regrettons néanmoins que l'église ne fasse pas salle comble pour cette manifestation d'une grande qualité.

**CONCERT**  
*Musique traditionnelle / Contemporaine  
& chansons françaises*  
Atelier Vocal MCL « *Ma Bohême* »

**Vendredi 23 juin**  
**20h30**

**Église de Sormonne**  
Entrée libre



## 13 juillet 2023



Cette année, les festivités du 13 juillet ont de nouveau rencontré un très beau succès.

180 personnes étaient présentes pour le traditionnel repas, de nombreux enfants accompagnés des parents ont participé au défilé aux flambeaux et beaucoup de Sormonnais étaient présents pour admirer le très joli feu d'artifice qui pour cette édition était particulièrement fourni.

En accord avec la Municipalité et la commission des fêtes, ce sont les associations du village qui, une fois encore, ont organisé ces festivités, une grande et belle entente entre elles a permis de préparer et réussir cette soirée.

Un grand merci à :  
Les Amis de l'École  
Sormonne Sport loisir  
Le Cercle Sportif  
Club Sportif Covema



Pour que la soirée soit réussie il faut aussi un excellent traiteur et un bon DJ. Cette année encore c'est Matmin qui a préparé le repas avec au menu, jambon Madère avec pomme de terre grenaille et crème au caramel en dessert.

Pour la deuxième année, c'est Dance 2 Night animation qui a su faire danser les personnes présentes jusque tard dans la soirée.



## Ardenn' Tour



Le mardi 18 juillet s'est déroulé à Sormonne l'Ardenn' Tour.

C'est une animation sportive gratuite réalisée par le Conseil Départemental des Ardennes à laquelle notre commune avait répondu présente.

Escrime, Tchoukball, Tir à l'arc, Body-Karaté, Tennis de table, Boxe, GRS, activités handisports, beaucoup de sports différents découverts par les enfants du village mais aussi des communes avoisinantes, ainsi que par des centres de loisirs.

La gendarmerie était également présente pour des actions de sensibilisation aux différents risques.

Une nouvelle journée d'animation du village pleinement réussie.

## Le départ d'une enseignante dévouée : Anne-Lise PION

← **L'Ardennais**

14 **CHARLEVILLE ET SA**

**ÉDUCATION**

### Anne-Lise Pion, la maîtresse de CP et CE1, fait ses adieux

**HARCY**  
Samedi dernier, une cérémonie s'est déroulée à la mairie en l'honneur d'Anne-Lise Pion. Celle-ci se voit quitter l'école municipale en raison d'une fermeture de classe, due à un manque d'élèves à la rentrée 2023.

Anne-Lise Pion enseignait aux classes de CP et CE1 d'Harcy depuis quatre ans, au sein du Regroupement pédagogique intercommunal (RPI) d'Harcy-Lonny-Sormonne. Avant cela, elle avait exercé pendant 11 ans à Sormonne. « Je regrette et je suis triste de quitter mon poste où je me sentais bien, entourée d'une équipe admirable, au sein d'un village accueillant, dans une école à la fois neuve et fonctionnelle », déclare-t-elle à la cérémonie.

Appréciée autant des enfants que des familles, la maîtresse jouissait d'une belle reconnaissance de la part de ses collègues, de l'association du bureau des parents d'élèves et des maires du RPI.

Ses bonnes relations avec les familles des élèves lui permirent de garantir un bon suivi pédagogique.

**UNE RENTRÉE À CHARLEVILLE**  
Une montagne de cadeaux de la part des parents d'élèves, de ses collègues, des élus et maires attendait Anne-Lise Pion. François De-neux, le maire de Sormonne et le président du RPI, n'a pas manqué de la remercier pour son travail. La maîtresse rassure sur son avenir professionnel : « Ma carrière va se poursuivre sous d'autres cieux puisque je rejoins le milieu urbain : une classe de CP à Charleville-Mézières ».



Anne-Lise Pion travaillait depuis quatre ans à l'école d'Harcy.

Sa disponibilité, sa conscience professionnelle et son dévouement manqueront à tous, surtout aux enfants qui l'adoraient, mais également aux enseignants, aux parents d'élèves, au personnel de la mairie et à ses collègues de travail qui l'appréciaient.

C'est une personne consciencieuse, efficace et appréciée. Avec beaucoup de discrétion et de bonne humeur, elle est très proche des enfants et des personnes travaillant avec elle.

C'est une personne qui est à l'écoute de tous et qui surtout aime son métier. Elle apprécie les enfants et ces derniers le lui ont bien rendu pendant toutes ces années. C'est quelqu'un qui sait travailler en équipe et surtout qui fait tout dans l'intérêt des enfants.

Lors de la fête organisée pour son départ, elle a reçu des fleurs, des réalisations faites par ses petits élèves, des photos et autres cadeaux.





Très émue et touchée par ces marques de sympathie, Mme PION a remercié tout le monde pour les fleurs et cadeaux.



Tout le monde a chanté « Il faudra leur dire » de Francis Cabrel, un moment inoubliable riche en émotions !



## Les projets scolaires

Cette année, plusieurs projets scolaires ont vu le jour pour faire découvrir aux élèves du RPI plusieurs domaines culturels et sportifs et les sensibiliser également à la sécurité et l'environnement.

### Spectacle de marionnettes

Lundi 5 juin : l'association les amis de l'école a offert aux enfants de maternelle un spectacle de marionnettes de la compagnie Mariska intitulé « Chaperon Rouge », que les enfants avaient travaillé dans leur classe



### Journée sensibilisation aux premiers secours

Mardi 6 juin : une infirmière du Samu est intervenue auprès des élèves de l'élémentaire pour aborder selon le niveau de la classe les premiers secours : les élèves ont travaillé sur l'appel aux urgences, les pertes de conscience, les arrêts cardiaques...



### CLIP de Moraypré

Grâce à une subvention, les classes élémentaires ont pu bénéficier de l'intervention d'un animateur du Centre de Loisirs et d'Initiation Permanent (C.L.I.P.) de *Moraypré*, au sein de l'école. Chaque classe a travaillé sur une journée complète sur différents thèmes selon les classes : le réchauffement climatique, les fusées à eau...



## Initiation au cirque

Les 6 classes de l'école ont bénéficié de deux séances d'initiation au cirque (jonglage, équilibre, etc.). Cette activité a été financée par l'association « Les amis de l'école ».



## Découvertes sportives



Vendredi 14 avril : la classe de monsieur Podolski s'est rendue à la base des Vieilles Forges pour découvrir des sports présents aux Jeux Olympiques. Cette journée était organisée par des étudiants de GACO et le conseil départemental



Cette année, les classes élémentaires ont réalisé une initiation au judo pendant 10 séances les jeudis matins. Cela a été possible grâce à la prise en charge par l'association des parents d'élèves Les amis de l'école.



## Sorties pédagogiques

Les 12 et 13 juin : Les classes de primaires se sont rendues à Haybes au "C.L.I.P." (Centre de Loisirs et d'Initiation Permanent) de Moraypré pour travailler sur plusieurs thèmes :



Les CE2-CM1 et CM1-CM2 : autour des légendes.



Les CP-CE1 : la météo



CE1-CE2 : Les animaux de la forêt et de la mare

Le 23 juin : les deux classes de la maternelle se sont rendues à Vendresse pour travailler autour des animaux.



## Permis vélo

Lundi 3 juillet : la classe de Madame Orsini CM1 CM2 ont passé le permis savoir rouler à vélo dans le passage Saint Martin. Un diplôme a été remis pour les élèves ayant réussi cette épreuve.





Vous trouverez dans cette rubrique toutes les manifestations et événements organisés par l'association des parents d'élèves qui œuvre au quotidien pour défendre les intérêts des élèves des écoles de Sormonne et de Harcy et permettre également la mise en place de sorties et événements ludiques et pédagogiques.

## Manifestations « École Morte »

Plusieurs « écoles mortes » ont été réalisées en février et avril derniers, pour tenter de sauver notre classe de CP sur Harcy et notre maitresse!

Des moutons ont même été généreusement prêtés pour l'occasion, et ont été lâchés dans les cours des deux écoles pour remplacer les élèves le temps d'un après-midi.



## Le loto du printemps



La soirée du 8 avril 2023 a été l'occasion de proposer pour la toute première fois un loto qui a rencontré un vif succès.

Une belle expérience que nous envisageons refaire l'an prochain !



# LES ASSOCIATIONS

## Commandes d'objets personnalisés & tombola



Ces actions et manifestations ont permis la mise en place et le financement de nombreuses sorties et découvertes sportives et ludiques telles que les Olympiades, l'initiation aux arts du cirque, les chocolats de Noël et de Pâques, le financement des bus pour le cross, la journée sportive aux Vieilles Forges, le déplacement de l'intervenant de judo, la participation financière pour le voyage de fin d'année ...

## La kermesse



Comme chaque fin d'année scolaire, les élèves des écoles de Sormonne et de Harcy ont eu l'occasion de présenter avec fierté les chants et chorégraphies qu'ils ont appris tout au long de l'année scolaire avec leurs enseignants, fruit de nombreuses répétitions.

Nous vous proposons de découvrir ou redécouvrir ces merveilleux moments passés en familles.



## LES ASSOCIATIONS



Le spectacle a laissé la place aux jeux : De nombreux stands, tenus par les professeurs et les membres de l'association ont assuré l'animation, ont été proposés aux enfants : chamboule-tout, jeux d'adresses, jeux en bois, châteaux gonflables, animation ballons par Anita le clown, et un bar à bonbons a également été mis à dispositions des enfants.

Une petite restauration entièrement préparée et organisée par l'équipe des bénévoles, a ravi les papilles des petits et grands dans la plus grande convivialité.



Cette merveilleuse fête de l'école a ravie petits et grands.

Une belle manifestation qui sera reproduite l'an prochain !

## Changement au SSL

Le bilan 2022-23 du club de Football du village n'a pas été très florissant par rapport à la saison dernière. En effet l'équipe fanion est restée dans les profondeurs du classement et il a fallu attendre la dernière journée pour qu'elle assure son maintien en Départemental 3. Une saison à oublier, cela a eu pour conséquence les départs de nombreux joueurs et lors de l'assemblée générale du mois de juin le président Éric Gavazzi ainsi que de nombreux dirigeants ont décidé d'arrêter après un dévouement efficace pendant plusieurs années.



Un nouveau bureau a été mis en place : le président est maintenant Fabrice Pasta, vice-président Gilles Frougnut, trésorier Jérémy Lelong, espérons que la saison ne soit pas trop compliquée et souhaitons-leur une pleine réussite.

## Les festivités du 26 et 27 août



Le samedi 26 août, le nouveau comité a organisé un concours de pétanque qui a réuni 31 doublettes, les rencontres se sont déroulées dans la bonne humeur et le beau temps était aussi de la partie : une belle réussite.



Ce dimanche 27 août a lieu une rencontre amicale, très sympathique, entre les anciens du club de foot de Sormonne et l'équipe actuelle. Elle s'est soldée par la victoire des anciens qui n'ont rien perdu de leur qualité malgré le temps qui passe. Merci à eux d'être venus en nombre. La partie s'est prolongée toute la journée avec un repas dans une ambiance conviviale.



Cette rencontre a été aussi l'occasion de rendre un vibrant hommage à quelques figures marquantes du club, disparues.

- Gilbert FROUGNUT, décédé en 2001, qui a été le premier président du club fondé en 1981, père du vice-président actuel.
- Jean-Claude CARMAUX, décédé en 2003, premier secrétaire-trésorier, cheville ouvrière essentielle aux vertus remarquables.

Peu de gens présents au bord du terrain en ce dimanche ont connu ces 2 pères fondateurs du club. Néanmoins, les plus âgés d'entre-nous ne cessent de les citer en exemple.

- Mathieu Pamart, décédé tragiquement en 2009

C'était une personne d'une sympathie inouïe, toujours souriante et généreuse. C'était le frère de tout le monde.

- Pierre MERLET, décédé en 2016. Il était notre historien du club avec une anecdote à raconter sur tous les sujets, mais surtout de foot.
- Jean GAVAZZI, décédé en 2017, père de Éric, président pendant de nombreuses années. La liste de ses bonnes actions est innombrable. Cela passe par la construction de ses mains des vestiaires, l'aménagement des abords du terrain, le lavage des maillots avec son épouse, etc.
- Jean-Charles LEDOUX, décédé tragiquement en 2020

Il a d'abord été, comme son père Jean-Claude, un grand arbitre. Il était d'ailleurs voué à une grande carrière dans le domaine de l'arbitrage. Il a ensuite été joueur, dirigeant puis président du club avant de prendre du recul.

Compte-tenu du succès de cette manifestation, celle-ci est à renouveler l'an prochain.

## Travaux d'extension des réseaux d'électricité et télécommunications Chemin du Fond du Ruisseau



Première semaine d'avril, l'entreprise SCEE mandatée par la FDEA (Fédération d'électricité des Ardennes) a entrepris pour le compte de la commune les travaux d'extension des réseaux d'électricité et de télécommunications chemin du Fond du Ruisseau.

Ces travaux entrent dans le cadre de la viabilisation de ce secteur constructible dans lequel déjà plusieurs maisons sortent de terre, au même titre que ce qui a été fait en 2022 chemin de Taillefer.

Le montant des travaux s'élève à :

Télécom : 12 610,42 € autofinancés par la commune

Electricité : 24 574,43 € dont 60% de subvention de la FDEA soit 6 036,76 € à charge de la commune.

Maîtrise d'œuvre FDEA : 1 728,70 €

## Travaux de voirie Chemin de Taillefer



Les travaux de la création de voirie chemin de Taillefer ont débuté le 16/08 pour une durée de 6 semaines. C'est l'entreprise Poncin qui a été attributaire du marché, pour lequel pas moins de 7 entreprises avaient répondu. Le montant des travaux est de 134 963,54 € HT. Les travaux comprennent les réseaux, les caniveaux, les bordures, la structure, les massifs d'éclairage public et le gravillonnage.



## Travaux de dissimulation des réseaux de télécommunications



Début juin, l'entreprise SCEE de Rethel a réalisé la dissimulation des réseaux de télécommunications rue du Métier, face à la Mairie. Ce sont les derniers poteaux et fils aériens de la commune. L'ensemble des réseaux est maintenant en souterrain.

Le coût des travaux s'élève à 16 459,38 € HT entièrement autofinancé par la commune.



## Installation de bancs



L'année dernière la commune a créé des chemins de randonnés. Au départ du cimetière, trois parcours balisés permettent aux habitants et aux randonneurs de faire de belles balades en toute sécurité.

Afin de compléter l'équipement des chemins, deux bancs ont été installés. Le premier à la table d'orientation pour permettre de profiter du panorama exceptionnel et le deuxième face au cimetière à l'arrivée pour quelques minutes de repos...

N'hésitez pas à les utiliser.





## LA RECETTE DE VALÉRIE : "LA TARTE AU LIBOULI DE CH'NORD"



Tarte au libouli du Nord

### La pâte briochée :

-  8 cl de lait
-  250 g de farine
-  25 g de sucre en poudre ou sucre semoule
-  25 g de levure de boulanger
-  1 œuf
-  1 pincée de sel ou sel fin
-  50 g de beurre

### Pour la crème libouli

-  50 cl de lait
-  100 g de sucre en poudre ou sucre semoule
-  1 gousse de vanille
-  2 jaunes d'œufs
-  25 g de farine
-  20 g de fécule de maïs
-  15 g de beurre doux

### 🔑 La préparation de la pâte briochée

Faites tiédir le lait et ajoutez la levure de boulanger afin de la délayer. Versez la farine dans un saladier. Réalisez un puits en son centre. Déposez le sucre et une pincée de sel. Versez le mélange de lait et levure et mélangez du bout des doigts. Ajoutez l'œuf et le beurre fondu. Formez une boule sans trop travailler la pâte, pour qu'elle ne soit pas trop élastique. Laissez reposer 2 heures à température ambiante.

### 🔑 La préparation de la crème libouli

Versez le lait dans une casserole, ajoutez les graines d'une gousse de vanille fendue et portez le lait à ébullition. Fouettez 2 jaunes avec le sucre, ajoutez la maïzena et la farine en continuant de fouetter. Enlevez la gousse de vanille et versez le lait. Poursuivez la cuisson tout en fouettant jusqu'à obtenir un épaississement du mélange. Déposez le tout dans un plat, rajoutez le beurre et mélangez de nouveau. Laissez refroidir la crème.

### 🔑 Le montage de la tarte au libouli

Préchauffez le four à 180°C. Farinez légèrement le plan de travail, étalez la pâte à l'aide d'un rouleau à pâtisserie. Tapissez le moule à tarte de papier cuisson, déposez la pâte, retirez le surplus et gardez bien les restes de pâte. Repliez la pâte vers l'intérieur afin de réaliser le "gros bord". Ajoutez la crème et saupoudrez de cassonade. Étalez le reste de la pâte, découpez de fines lanières et déposez-les sur la crème. Fouettez un jaune d'œuf et dorez la pâte. Placez au four pendant 25 minutes. Laissez refroidir avant de déguster.

Bon appétit !



## Le PASS'SPORT

La famille du sport s'ouvre à vous, pour votre plaisir et votre bien-être. Pass'Sport, faites entrer le sport dans votre vie !



### **Le Pass'Sport, c'est quoi ?**

Le Pass'Sport est une allocation de rentrée sportive de **50€** par enfant/jeune adulte éligible pour financer tout ou une partie de son inscription dans une structure sportive éligible pour la saison 2023-2024.

**1 220 000 jeunes bénéficiaires du Pass'Sport pour la saison 2022-2023.**

### **Qui est concerné ?**

- Les jeunes de 6 à 17 ans révolus bénéficiant de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ;
- Les jeunes de 6 à 20 ans bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- Les jeunes de 16 à 30 ans bénéficiant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) ;
- Les étudiants boursiers et les bénéficiaires d'une aide annuelle du Crous de moins de 28 ans.

## ABONNEMENT EAU & ASSAINISSEMENT : LA MENSUALISATION



Afin de faciliter le paiement de votre consommation d'eau et d'assainissement, il est possible de demander la mensualisation au bout d'une année de consommation.

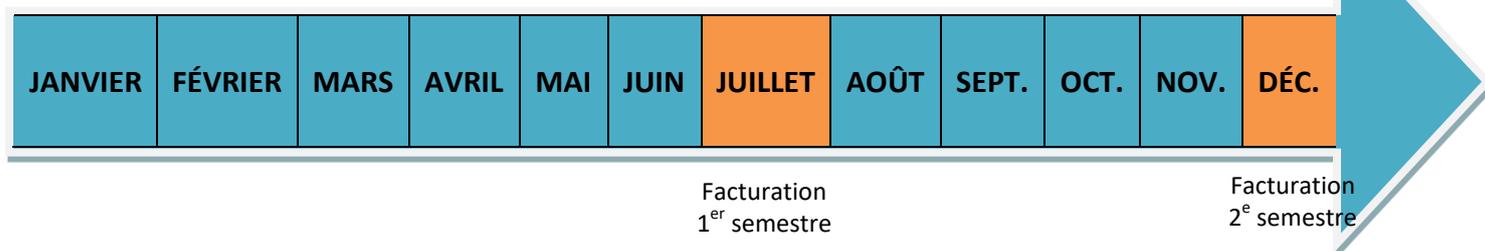
Vous pouvez en faire la demande **avant fin décembre** pour l'année suivante et fournir un **RIB** valide.

Les mensualités sont programmées sur 10 mois (de mi-février à mi-novembre) et basées sur 100% de la consommation réelle de l'année précédente.

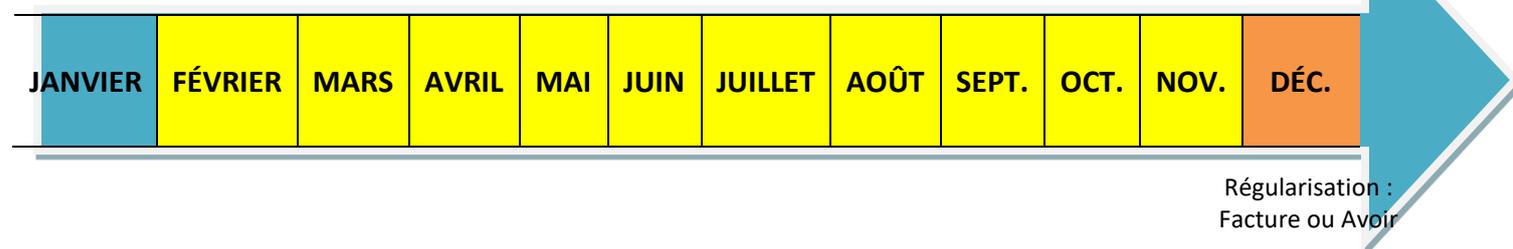
Un relevé de votre consommation d'eau sera effectué en décembre pour régulariser l'abonnement :

- Si votre consommation est **supérieure** à ce qui a été estimé sur votre échéancier, une **facture de régularisation** sera émise en décembre et prélevée mi-janvier.
- Si votre consommation est **inférieure** à ce qui a été prévu, un **avoir** (remboursement) sera émis.

**1<sup>ère</sup> année sans mensualisation : 2 périodes de facturation (juillet et décembre).**



**2<sup>e</sup> année avec mensualisation : étalement des paiements sur 10 mois + facture ou avoir le 11<sup>e</sup> mois**



# LES INFORMATIONS DIVERSES

## Les @TELIERS INFORM@TIQUES

Depuis le mois de juin, des ateliers informatiques ont été proposés bénévolement tous les mardis après-midi par un habitant de Sormonne, M. Jean-Marc RICHARD.



Ces ateliers ont rencontrés un vif succès et **de nouvelles séances vous sont proposées tous les mardis après-midi, à partir du 03 octobre jusqu'au 19 décembre inclus.**

Aussi il est proposé aux habitants désireux d'y participer de s'inscrire en mairie.

**LES @TELIERS  
NUMÉRIQUES**

**GRATUIT**

**Places  
Limitées  
(5 max./séance)**

**APPRENDRE LES BASES  
DE L'INFORMATIQUE**

**TOUS LES MARDIS DE 14H00 à 16H00  
(hors vacances d'été)  
À la Mairie de SORMONNE**

COMMUNE DE SORMONNE

# JUSQU' À 1 000 € POUR RÉNOVER VOTRE FAÇADE \*



*Améliorez votre cadre de vie avec la Communauté  
de Communes et les communes participantes*

**Aide pour les propriétaires occupants et  
bailleurs des logements de votre commune**



*pour connaître les conditions :*

**03 24 54 59 12**

*habitat@ccvpa.fr*



*\* Dont 250€ de participation de la commune de Sormonne.*

# LES INFORMATIONS DIVERSES



La Communauté de Communes a mis en place depuis octobre 2021, en partenariat avec les communes du territoire, des aides à la rénovation des façades pour les propriétaires occupants, les propriétaires bailleurs ainsi que les commerçants, sous réserve du respect de certaines conditions.

**Cette subvention s'élève à 1 000 € maximum par dossier, financée par la Communauté de Communes et les communes du territoire**

## + Modalités générales :

- le bâtiment doit être à usage d'habitation ou un commerce en rez-de-chaussée d'un immeuble d'habitation,
- les logements doivent être situés dans les communes de la CCVPA
- les commerces doivent être situés dans les périmètres de l'ORT couvrant les centres-bourgs des communes de Bogny-sur-Meuse, Les-Hautes-Rivières, Monthermé, Renwez, Rimogne et Rocroi :
- la construction doit être âgée de 15 ans ou plus (la date qui importe reste le 1er jour d'habitabilité des locaux, ou la déclaration d'achèvement de la construction),
- les façades doivent être visibles depuis l'espace public,
- sont exclues : les façades donnant sur cours privatives, les constructions neuves.

## + Caractéristiques techniques :

- Les travaux doivent concerner la façade dans son intégralité ;
- L'ensemble des façades devra être traité avec le même soin et de façon homogène, en fonction des matériaux existants ;
- L'enduit tyrolien, l'enduit ciment et les gobetis ne sont pas subventionnables ;
- Les couleurs de façade sont choisies selon les préconisations du « Nuancier et Guide d'utilisation des couleurs du PNR des Ardennes » (à télécharger sur le site internet du PNR – rubrique « documents à télécharger ») ;
- Les travaux d'entretien courant ne sont pas éligibles (peinture, nettoyage, démoussage ...) ;
- Les travaux sur dépendances (garage, remise...) ne sont éligibles que si elles sont accolées à l'habitation principale.

Cette liste n'est pas exhaustive. Les projets seront étudiés au cas par cas par la commission urbanisme – habitat, seuls ceux ayant reçu un avis favorable de la commission pourront bénéficier de la subvention.



# LES INFORMATIONS DIVERSES

## + Engagements et obligations du propriétaire :

- Ne pas commencer les travaux avant la réception de l'accord écrit de subvention (possibilité de demander une dérogation en cas d'urgence) ;
- Le Service Urbanisme – Habitat visitera logement avec le propriétaire avant le dépôt du dossier ;
- Lorsque les travaux seront terminés, vous pourrez toucher 90 % de la subvention, sur présentation de la *facture (penser à faire tamponner et signer celle-ci par l'entrepreneur en faisant inscrire la mention suivante : « facture acquittée le ... » avant de nous la transmettre)*
- Il est obligatoire d'apposer un panneau sur la façade rénovée pendant une durée de 3 mois, informant du soutien financier effectué par la CCVPA (*ce panneau est à retirer à l'accueil de nos locaux*). Aussi, pour faire libérer les 10 % de subvention restant, un justificatif rempli par la mairie devra nous être retourné en même temps que le panneau.

**En cas de fraude ou de non-respect de ces obligations et/ou engagements pris envers la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne, le bénéficiaire de la subvention devra reverser les sommes perçues.**

*Une photographie de la façade rénovée sera susceptible d'apparaître dans le bulletin communautaire ou sur le site internet de la CCVPA.*

## + Conditions pour les propriétaires occupants en 2023 :

**Conditions de ressources à ne pas dépasser en fonction de la composition du foyer :**

Nombre de personnes composant le ménage	Revenu fiscal de référence à ne pas dépasser (Plafond ANAH + 50%)
1	31 208 €
2	45 641 €
3	54 887 €
4	64 122 €
5	73 395 €
Par personne supplémentaire	+ 9 248 €

Se référer à la ligne « revenu fiscal de référence » du dernier avis d'imposition. Si vous avez un revenu fiscal inférieur au plafond ci-dessus, vous pouvez éventuellement bénéficier d'une subvention.

**Revenu locatif déclaré à ne pas dépasser : 20 000 €** (La moyenne est établie sur les trois dernières déclarations d'imposition)

# LES INFORMATIONS DIVERSES

## + Montant de la subvention :



- ✓ Taux à 20 % du montant H.T des travaux avec un maximum de 1 000 € ;
- ✓ Montant des travaux plafonné à 5 000 € H.T ;
- ✓ 1 projet par porteur de projet.

*Explicatif : Si les demandeurs ont un revenu locatif inférieur au plafond ci-dessus, ils peuvent bénéficier d'une subvention.*

Les subventions sont attribuées dans la limite des crédits disponibles fixés par le budget annuel de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne.

## + Pièces à fournir :

- Lettre d'intention adressée à Monsieur le Président de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne ;
- Copie et accord de la déclaration préalable de travaux (demande à faire à la mairie) ;
- Plan de situation du logement (téléchargeable directement sur le site internet [gouv.fr](http://gouv.fr)) ;
- 2 photos en couleur de la façade concernée par les travaux ;
- Devis descriptif : matériaux et mode d'intervention, couleur ;
- 1 Relevé d'identité bancaire ou postal ;
- Photocopie du dernier avis d'imposition sur le revenu (préciser le nombre de personnes vivant dans le logement) ;
- 1 justificatif de propriété (taxe foncière ou attestation du notaire) ;
- Certifier sur l'honneur de ne pas bénéficier, ni demander à bénéficier, pour ces mêmes travaux, de subvention de l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'habitat).



## ↳ L'ensemble du dossier est à retourner la CCVPA :

6 rue de Montmorency

08230 ROCROI

03 24 5 459 12

habitat@ccvpa.fr

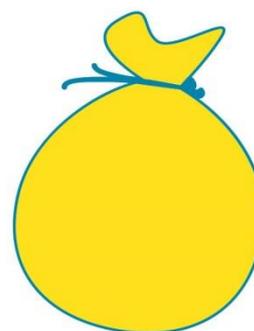
*Les subventions sont attribuées dans la limite des crédits disponibles fixés par le budget annuel de la Communauté de Communes Vallées et Plateau d'Ardenne.*

**RAPPEL SUR LE TRI SELECTIF ET ORDURES MÉNAGÈRES**

# Comment bien trier les EMBALLAGES EN CARTON ?



**Petits emballages  
en carton**



**Tri**

**Les emballages en carton de petites tailles sont à déposer dans le sac de tri.**

Exemples : packs de yaourts, boîtes de céréales, paquets de gâteaux, rouleaux de papier toilette...

### Astuces

- ▶ Ne pas imbriquer les déchets (ex : rouleau de papier toilette dans une boîte de conserve). Au centre de tri, les déchets sont séparés par matériaux (papiers, emballages en aluminium, en plastique, en acier, en carton...) et s'ils sont imbriqués, ils ne seront pas recyclés.
- ▶ Afin de gagner de la place dans votre sac de tri, vous pouvez aplatir vos cartons et cartonnettes.



**Grands emballages  
en carton**



**Déchèterie**

**NE PAS DEPOSER SUR LA  
VOIE PUBLIQUE !**

**Les grands cartons posent des problèmes sur les tapis de tri. Ils sont donc à déposer en déchèterie. Ils seront directement mis en balles et envoyés vers l'usine de recyclage.**

Exemples : cartons de déménagement, de produits High Tech (téléviseur, ordinateur...) ou électroménagers (lave-linge, lave-vaisselle, four...)...

## Le compostage individuel

Je fabrique mon terreau, j'embellis mon jardin et j'allège ma poubelle !

Les déchets de cuisine



Restes de repas (hors viande et sauce)

Épluchures, coquilles d'œufs, marcs de café, filtres à café

Exemples : restes de pain, sachets de thé, papiers absorbants, mouchoirs en papier, papiers journaux, agrumes (en petites quantités).

Les déchets de jardin



Tontes



Branchages, feuillages

Exemples : fleurs fanées, feuilles mortes, orties, mauvaises herbes, pissenlits, paille, sciure de bois, algues, fumier.



Interdits : fromages, laitages, couches culottes, litières, huile, mégots, cheveux, sacs aspirateurs, crustacés, sable, huîtres, charbon, viandes et poissons.



Interdits : résineux (thuyas, laurier, sapin...), os, terre, cailloux, excréments.

**À partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024, le compostage devient obligatoire.**

La Communauté de communes « Vallées et Plateau d'Ardenne » en collaboration avec VALODEA peut fournir des **composteurs à des tarifs préférentiels** (sous réserve de modification) :

- Composteur ECO BOIS 400 L au tarif de 30 €,
- Composteur ECO BOIS 600 L au tarif de 40 €,
- Composteur plastique *Compostys* 390 L au tarif de 25 €,
- Composteur plastique *Compostys* 620 L au tarif de 35 €,
- Lombricomposteur *Wormbox* au tarif de 40 €.
- Bioseaux 10 L au tarif de 2 €

Afin d'organiser au mieux la distribution, veuillez remonter vos besoins en composteurs en mairie **avant le 29 septembre 2023.**



⇒ *Contactez la mairie pour tous renseignements complémentaires*



### IMPORTANT

**Il est rappelé aux habitants que les sacs et conteneurs doivent être déposés sur le trottoir au plus tôt 19h la veille de la collecte et ne doivent pas rester sur la voie publique.**

## Optimiser le remplissage des bacs ou des sacs de tri

Les sacs ou les bacs de tri sont destinés à la collecte sélective. Ils doivent uniquement contenir des emballages ! Pour gagner de la place dans vos bacs ou sacs de tri, vous pouvez compacter les emballages en les aplatissant dans le sens de la longueur comme illustré ci-dessous :



Boîte en carton



Boîte en carton compactée



Bouteille plastique



Bouteille plastique compactée



Cannette métallique



Cannette métallique compactée



Brique alimentaire



Brique alimentaire compactée

### Test réalisé avec des bouteilles en plastique !

20 bouteilles non compactées

50 bouteilles compactées

Voici l'exemple le plus parlant réalisé avec des bouteilles : alors qu'un sac en contient en moyenne une vingtaine, on peut sans problème en mettre deux fois plus en les aplatissant horizontalement.

**Emballages compactés =  
Volume et sacs  
économisés !**



## Liste des délibérations

### Conseil Municipal du 04/05/2023

**21-2023** Marché travaux chemin de Taillefer

**22-2023** Travaux dissimulation des réseaux télécoms rue du Métier (*Annule et remplace délibération n°56-2022*)

**23-2023** Festivités 13 juillet

**24-2023** DM1 : Annulation d'une facture (*Budget Eau & Assainissement*)

**25-2023** Demande de subvention

**26-2023** Mobilier urbain pour aménagement des chemins de randonnée

**27-2023** Achats ordinateurs portables

*Délibérés le 04/05/2023 ; transmis en préfecture le 05/05/2023 ; publiées le 05/05/2023*

### Conseil Municipal du 31/05/2023

**28-2023** Attribution du marché pour l'aménagement du chemin de Taillefer

**29-2023** Travaux Éclairage Public chemin de Taillefer

**30-2023** Vote taux TAM commune 2024

**31-2023** Référent déontologue

*Délibérés le 31/05/2023 ; transmis en préfecture le 01/06/2023 ; publiées le 05/06/2023*

### Conseil Municipal du 04/07/2023

**32-2023** Prise en charge du domaine public rue du Métier

**33-2023** Création d'un emploi non permanent d'Agent Technique (accroissement temporaire été 2024)

**34-2023** Droit de préférence sur la vente d'une parcelle boisée

**35-2023** Travaux rue du Métier

**36-2023** Mise en extérieur des compteurs d'eau rue Irénée Carré

**37-2023** Achat d'une tondeuse débroussailleuse (*Budget Eau & Assainissement*)

*Délibérés le 04/07/2023 ; transmis en préfecture le 05/07/2023 ; publiées le 05/07/2023*

### Conseil Municipal du 04/09/2023

**38-2023** Adhésion à la nouvelle convention de missions du service Santé et Sécurité au Travail du Centre de Gestion des Ardennes

**39-2023** Validation RPQS 2022

**40-2023** MOE aménagement chemin du Fond du Ruisseau

*Délibérés le 04/09/2023 ; transmis en préfecture le 05/09/2023 ; publiées le 05/09/2023*

➤ Les délibérations sont consultables sur le site internet de la mairie :  
<http://www.mairie-de-sormonne.e-monsite.com>, rubrique « Délibérations & Arrêtés ».

## LES HORAIRES A CONNAITRE

### Mairie

Horaires d'ouverture :

Lundi: 13h30 - 18h00

Mardi: 9h00 - 12h00

Mercredi: 13h30 - 16h00

Jeudi: 9h00 - 12h00

Vendredi: 13h30 - 18h00

Permanences du maire et des adjoints :  
sur RDV

Accueil : Julie SOUCHON

Tel : 03.24.54.97.25

Adresse mail :

[mairiedesormonne@wanadoo.fr](mailto:mairiedesormonne@wanadoo.fr)

Lien Facebook : commune de sormonne

Site internet :

[mairie-de-sormonne.e-monsite.com](http://mairie-de-sormonne.e-monsite.com)

### Déchèterie Rimogne

mardi, mercredi, jeudi, vendredi,  
samedi (fermée le lundi)

10h00-12h00 (été 9h00-12h00)

14h00-17h00 (été 14h00-18h00)

Rocroi, Renwez, Les Mazures, voir site Mairie  
(Changement d'horaires au 1<sup>er</sup> avril et 1<sup>er</sup> octobre)

### Collecte

Ordures ménagères : tous les mercredis

Sacs de tri: tous les jeudis

(Sortir sacs et bacs seulement la veille)

### PUBLICATION :

*Mairie de SORMONNE*

### Rédaction :

*Patrick JENNEPIN, Bruno  
LEHEUTRE, François  
DENEUX, Christine DONGE,  
Valérie MAURICE, Yoann  
VANZELLA*

### Réalisation :

*Stéphane CANARD, Yoann  
VANZELLA, Christine DONGE  
Valérie MAURICE, Bruno  
LEHEUTRE, Patrick  
JENNEPIN, François  
DENEUX, Julie SOUCHON*

### Photographies :

*Bruno LEHEUTRE, Patrick  
JENNEPIN, François DENEUX*

### Impression :

*Mairie de SORMONNE*

[mairiedesormonne@wanadoo.fr](mailto:mairiedesormonne@wanadoo.fr)

